

TRAVAUX SUR LA RD 974 – COMMUNE DE CARENTAN-LES-MARAIS

SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT DE L'AXE

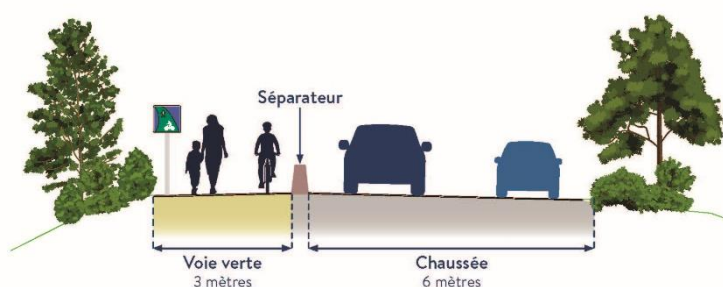
La route départementale RD 974, qui permet notamment de desservir la Maison du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin ainsi que des établissements à vocation touristique et de loisirs, va faire l'objet de travaux. En effet, cet axe à vocation de desserte locale, est utilisé comme raccourci pour se rendre vers Valognes depuis Carentan alors qu'un itinéraire alternatif à vocation de transit existe par la RN13.

À la suite d'une phase d'expérimentation qui a démontré son utilité (baisse des vitesses d'environ 20km/h, diminution du trafic de 60% pour les poids lourds, 30% pour les véhicules légers), la commune de Carentan-les-Marais et le Département de la Manche se sont associés pour proposer un aménagement avec les objectifs suivants :

- Limiter le trafic routier des véhicules légers de transit.
- Interdire le trafic poids lourds de transit
- Réduire la vitesse au droit des établissements recevant du public,
- Permettre une circulation sécurisée pour les piétons et cyclistes.

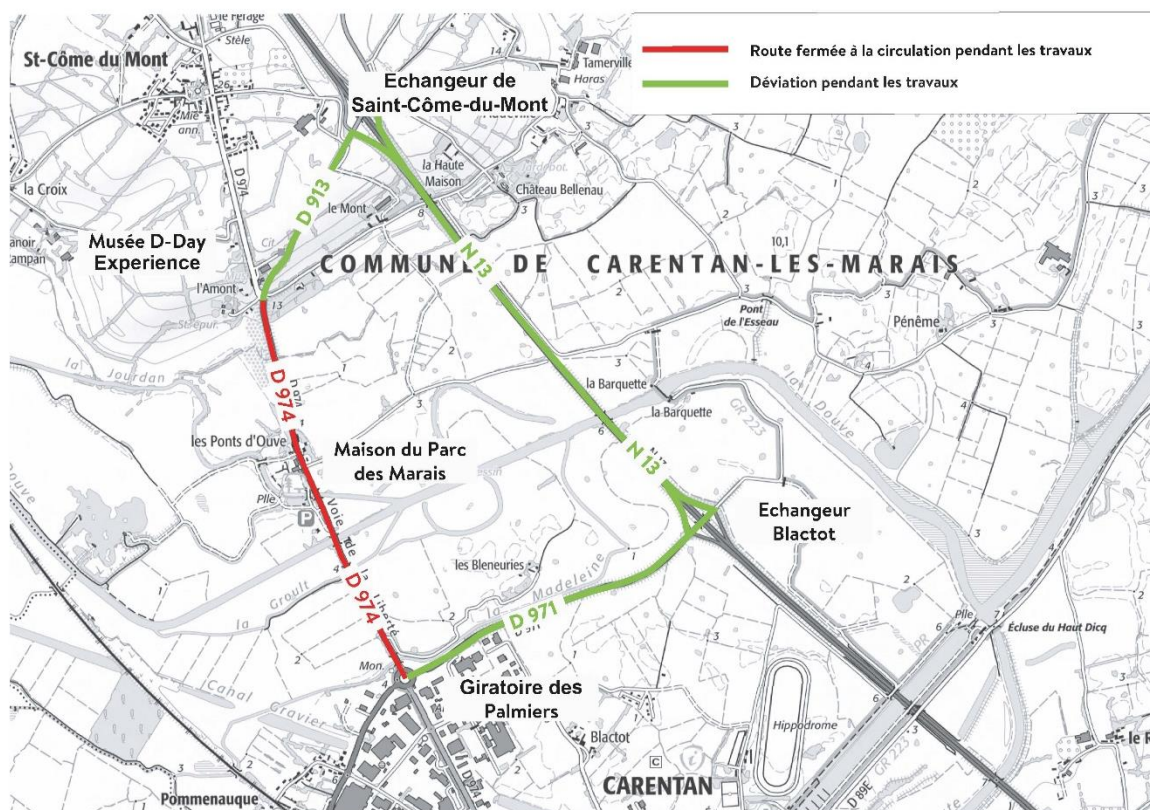
Les travaux débiteront le 31 mars pour une durée de 2 mois. Le Département procédera notamment à la **réalisation d'aménagements de sécurité**, à la **création d'une voie verte**, ainsi qu'à la **reprise de l'enrobé**. Des interventions techniques seront également réalisées sur plusieurs des ponts franchissant les cours d'eau.

► Projection des aménagements après travaux



Durant les travaux, des accès seront maintenus vers les activités touristiques et loisirs, ainsi qu'aux habitations des riverains. Les accès se feront, en fonction de l'avancement des travaux, soit à partir de Carentan, soit à partir de Saint-Côme-du-Mont.

La circulation générale sera reportée sur la RN 13, y compris pour les véhicules lents qui seront autorisés exceptionnellement entre les échangeurs de Blactot et Saint-Côme-du-Mont, à l'exclusion des piétons et cyclistes qui seront reportés sur des itinéraires locaux. Durant cette période, la limitation de vitesse sera abaissée à 90km/h sur cette section et des panneaux d'avertissement sur la présence de véhicules lents seront mis en place.



Le Département remercie les usagers pour leur compréhension et invite à respecter la signalisation en place.